

Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication DETEC
3003 Berne

Réf. : 22_COU_5295

Lausanne, le 21 septembre 2022

Arrêté fédéral allouant un crédit additionnel en vue du financement de projets de renouvellement de l'infrastructure routière destinée au chargement des automobiles

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions d'avoir consulté le Canton de Vaud concernant le sujet mentionné en titre.

Le Conseil d'Etat soutient le contenu de l'arrêté fédéral. Il partage également l'avis du Conseil fédéral selon lequel le financement des trois chargements de voitures d'importance nationale (Lötschberg, Vereina, Furka) doit être repensé.

Le chargement des automobiles à travers les Alpes contribue en effet à la politique de transfert modal indispensable à la protection du climat. Dès lors, il apparaît important de prendre les mesures financières nécessaires pour la poursuite de son exploitation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre meilleure considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat

Copies

- OAE
- DGMR